

Compte administratif 2023

Note brève et synthétique de présentation

Scénographie du Centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine à la Casa Xanxo



I – INTRODUCTION

II - LES CHIFFRES CLES 2023

III - PRESENTATION GLOBALE

IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

V - ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

➤ **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

◆ **LES DEPENSES**

◆ **LES RECETTES**

➤ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

◆ **LES DEPENSES**

◆ **LES RECETTES**

VII - CONCLUSION

I – INTRODUCTION

Après la crise sanitaire liée au Covid ayant impacté les exercices budgétaires antérieurs, l'année 2023 a vu certaines typologies de dépenses évoluer au regard des conséquences financières liées à la crise énergétique et à l'inflation (augmentations ou révisions de prix). Des soutiens plus marqués au profit de certains établissements publics ou dans le secteur associatif ont ainsi été nécessaires.

Certaines évolutions sont aussi le fruit de modifications opérées dans le fonctionnement opérationnel des directions. Pour exemple, la Direction de l'Action Educative et de l'Enfance a enregistré en 2023 une baisse de ses effectifs suite à l'externalisation de modes de gestion de la petite enfance, du nettoyage et de la surveillance des cantines.

L'année 2023 a également été marquée par une revalorisation des bases fiscales de 7,1 % destinée à permettre à la Ville de Perpignan de faire face aux différentes hausses constatées.

Cependant la baisse de certaines recettes, telles que les Droits de Mutation, est directement liée à la crise du secteur immobilier.

Ainsi, la Ville de Perpignan subit un effet ciseau en enregistrant une hausse plus que proportionnelle de ses dépenses au regard de ses recettes.

II - LES CHIFFRES CLES 2023

/// REALISATIONS DE L'EXERCICE

→ EN FONCTIONNEMENT

- ◆ 186,4 M€ EN DEPENSE
- ◆ 207 M€ EN RECETTE

→ EN INVESTISSEMENT

- ◆ 77,7 M€ EN DEPENSE
- ◆ 78,5 M€ EN RECETTE

/// DEPENSES D'EQUIPEMENT (convention de gestion Communauté urbaine et comptes de tiers compris) _____ 54,7 M€

/// AUTOFINANCEMENT BRUT _____ 28,9 M€

/// AUTOFINANCEMENT NET _____ 10,9 M€

/// TAUX D'EPARGNE BRUTE _____ 14,35 %
(Norme supérieure à 10 %)

/// DETTE

→ DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE ____ 6,75 ans
(Norme inférieure à 12 ans)

III – PRESENTATION GLOBALE

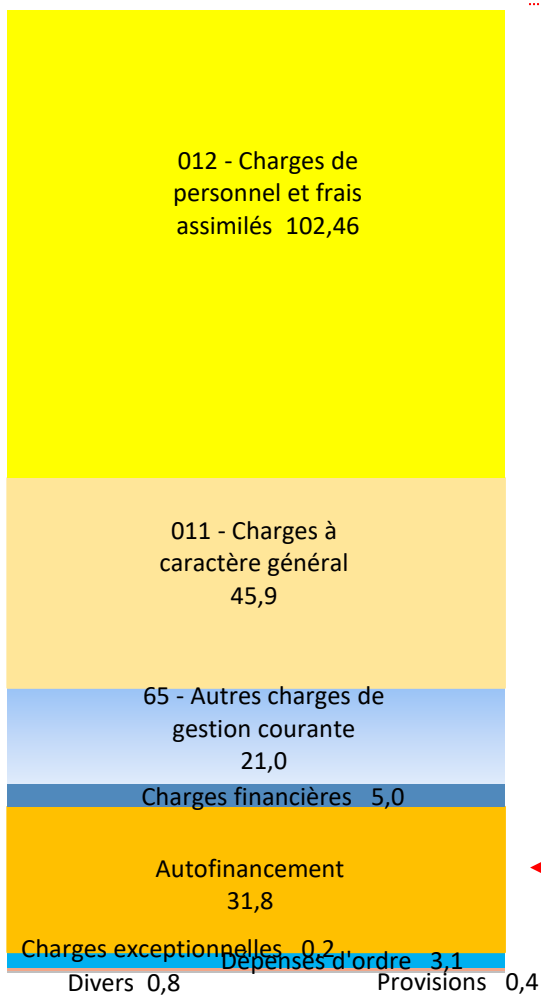
DEPENSES

210,9 M€

RECETTES

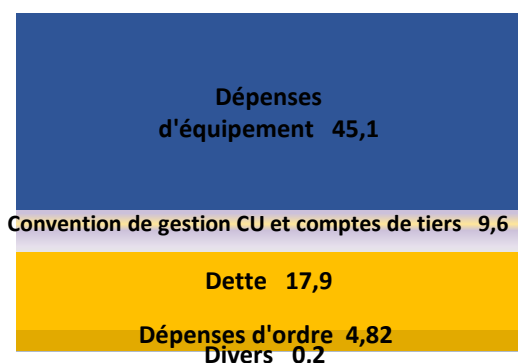
231,9 M€

FONCTIONNEMENT



77,7 M€

INVESTISSEMENT



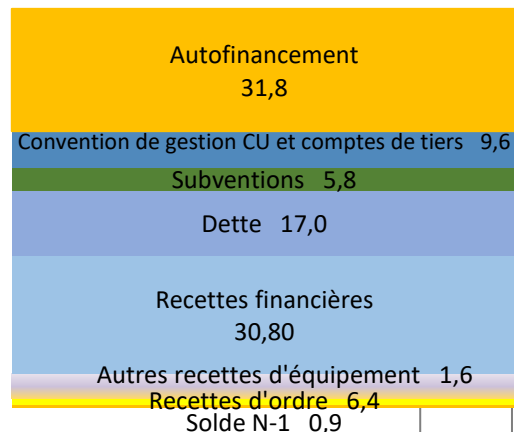
21 M€



26,1 M€



103,9 M€



Globalement, le Compte Administratif 2023 du budget principal se présente ainsi :

€	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	155 730 000,00	155 730 000,00	218 000 000,00	218 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement(*)		24 500 000,00	24 500 000,00	
Total prévisions (hors virement)	155 730 000,00	131 230 000,00	193 500 000,00	218 000 000,00
Pour info, Résultat 2022 inclus dans les prévisions	0,00	859 754,12		24 937 368,98
Opérations de l'exercice : réalisations	77 699 016,86	78 459 932,29	186 398 940,11	206 948 256,41
Total réalisations (avec résultat 2022)	77 699 016,86	79 319 686,41	186 398 940,11	231 885 625,39
Solde de clôture avant affectation du résultat		1 620 669,55		45 486 685,28

(*) Ce virement ne sera réalisé qu'après le vote du Compte Administratif et l'affectation des résultats

(**) Après affectation des résultats

€	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Solde de clôture avant affectation du résultat N	1 620 669,55	45 486 685,28
Affectation du résultat N	24 500 000,00	-24 500 000,00
Solde de clôture après affectation du résultat N	26 120 669,55	20 986 685,28
Résultat repris au BP 2024	1 620 669,55	20 986 685,28

SECTION DE FONCTIONNEMENT

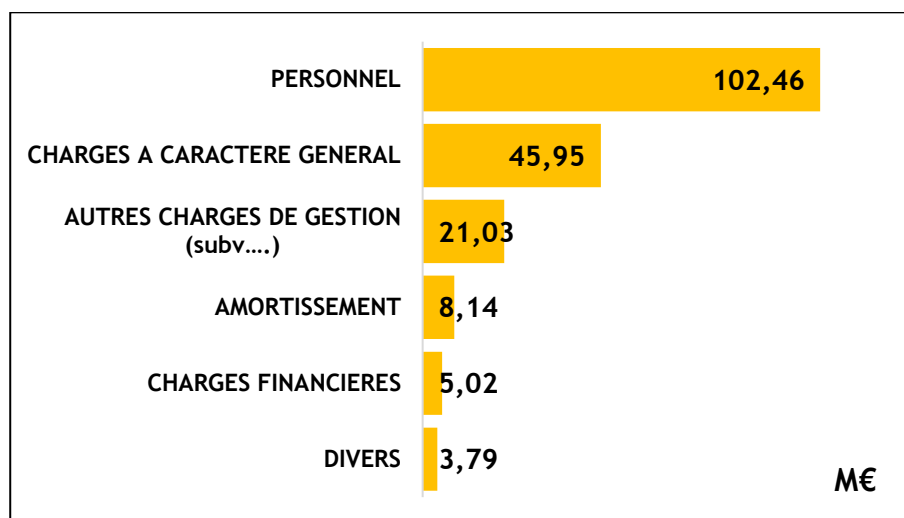
	2022	2023
Gestion des services		
DEPENSES		
011 Charges à caractère général	38 692 465,54	45 946 584,93
012 Charges de personnel et frais assimilés	99 827 766,20	102 463 564,51
014 Atténuations de produits	1 200 000,00	800 000,00
65 Autres charges de gestion courante	19 537 260,45	21 029 533,19
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	184 755,79	192 806,87
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	159 442 247,98	170 432 489,50
RECETTES		
013 Atténuations de charges	1 642 672,05	1 741 129,12
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 534 252,79	12 873 243,81
73 Impôts et taxe	124 160 826,43	31 903 152,15
73.1 Fiscalité Locale	0	113 597 041,33
74 Dotations et participations	39 680 600,32	41 399 454,00
75 Autres produits de gestion courante	1 259 152,68	1 717 147,62
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	194 277 504,27	203 231 168,03
EXCEDENT BRUT COURANT	34 835 256,29	32 798 678,53
Résultat financier		
66 Charges financières	4 229 879,87	5 023 997,55
68 Dotations provisions semi-budgétaires	400 000,00	432 127,00
76 Produits financiers	522 124,62	525 993,58
78 reprises provisions semi-budgétaires	106 019,61	172 654,44
RESULTAT FINANCIER	-4 001 735,64	-4 757 476,53
Résultat exceptionnel		
67 Charges spécifiques	211 952,25	37 875,97
77 Produits spécifiques	1 760 571,53	1 454 861,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 548 619,28	1 416 985,37
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	164 284 080,10	175 926 490,02
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	196 666 220,03	205 384 677,39
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	32 382 139,93	29 458 187,37
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	8 981 815,89	10 472 450,09
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	582 183,83	1 563 579,02
TOTAL DEPENSES	173 265 895,99	186 398 940,11
TOTAL RECETTES	197 248 403,86	206 948 256,41
Résultat reporté N-1	27 384 861,11	24 937 368,98
TOTAL GENERAL RECETTES	224 633 264,97	231 885 625,39
Solde de clôture avant affectation du résultat	51 367 368,98	45 486 685,28
Solde de clôture après affectation du résultat	24 937 368,98	20 986 685,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2022	2023
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	40 331 742,46	45 123 303,38
10 Dotations, fonds divers et réserves	555,03	896,00
13 Subventions d'investissement	2 078,17	84 612,09
16 Emprunts et dettes assimilées	24 451 243,83	17 929 529,17
27 Autres immobilisations financières	111 449,09	161 469,86
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	24 565 326,12	18 176 507,12
45 Total des opérations pour compte de tiers	15 544 373,01	9 580 919,25
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	80 441 441,59	72 880 729,75
13 Subventions d'investissement	8 810 432,45	5 785 757,51
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	21 187 500,00	17 000 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		361 075,18
21 Immobilisations corporelles		1 200 000,00
23 Immobilisations en cours		3 500,20
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	29 997 932,45	24 350 332,89
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 460 555,20	4 365 376,97
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	24 900 000,00	26 430 000,00
138 Autres subventions d'investissement non transférables		
165 Dépôts et cautionnements reçus	53 169,97	895,00
27 Autres immobilisations financières	23 550,00	5 250,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	30 437 275,17	30 801 521,97
45 Total des opérations pour compte de tiers	15 544 373,01	9 580 919,25
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	75 979 580,63	64 732 774,11
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		
Opérations patrimoniales dépenses	548 810,30	3 254 708,09
Opérations patrimoniales recettes	548 810,30	3 254 708,09
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		
Dépenses	582 183,83	1 563 579,02
Recettes	8 981 815,89	10 472 450,09
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	81 572 435,72	77 699 016,86
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	85 510 206,82	78 459 932,29
Résultat reporté N-1	3 078 016,98	859 754,12
TOTAL DEPENSES AVEC RESULTAT REPORTE (si déficit)	84 650 452,70	
TOTAL RECETTES AVEC RESULTAT REPORTE (si excédent)		79 319 686,41
Affectation du résultat de fonctionnement N		
SOLDE DE CLOTURE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	859 754,12	1 620 669,55
Solde de clôture après affectation du résultat N	27 289 754,12	26 120 669,55

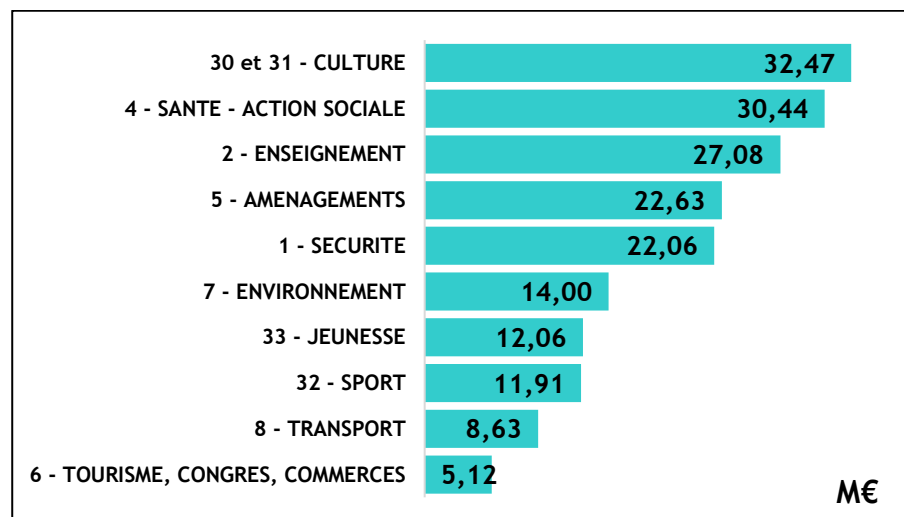
➔ **VENTILATION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 186,4 M€**

◆ **PAR NATURE = 186,4 M€**



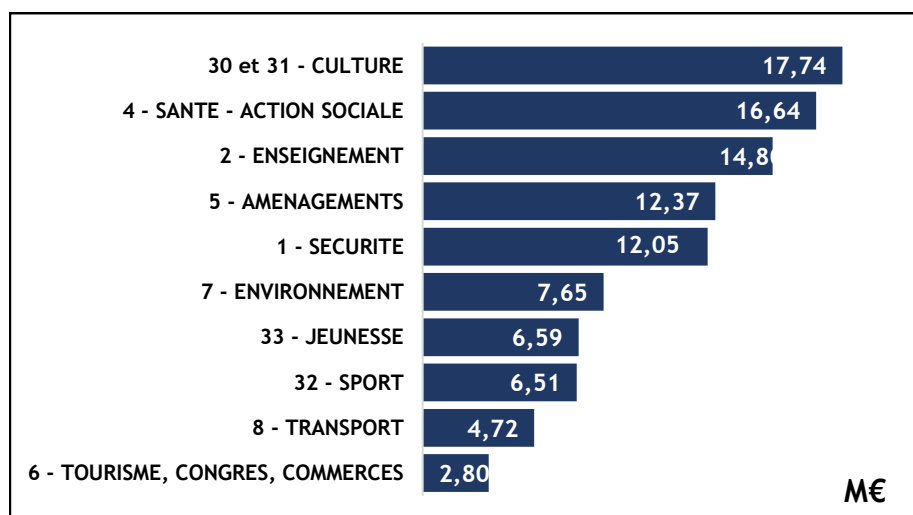
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 186,4 M€**

En reventilant les services généraux (68,24 M€) et les opérations non ventilables (16,3 M€)



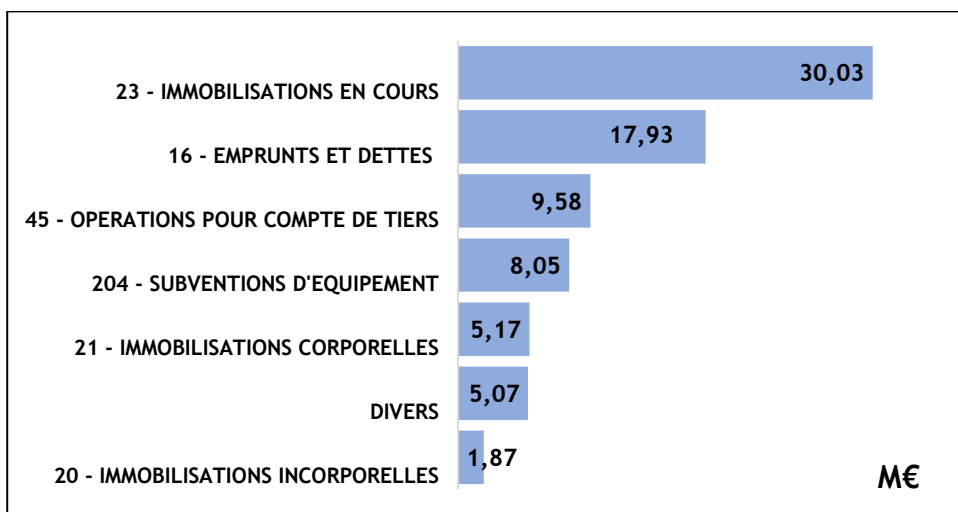
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 101,86 M€**

Sans ventiler les services généraux (66,42 M€) et les opérations non ventilables (16,3 M€)



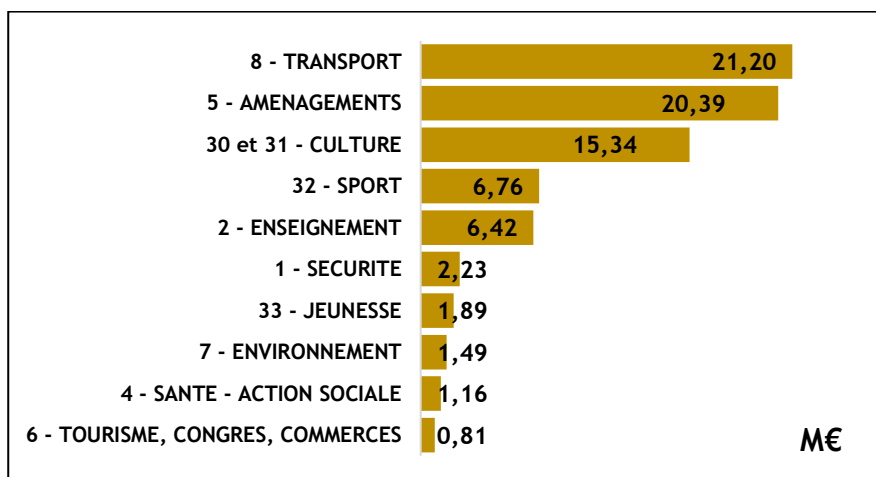
➤ **VENTILATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 77,70 M€**

◆ **PAR NATURE = 77,70 M€**

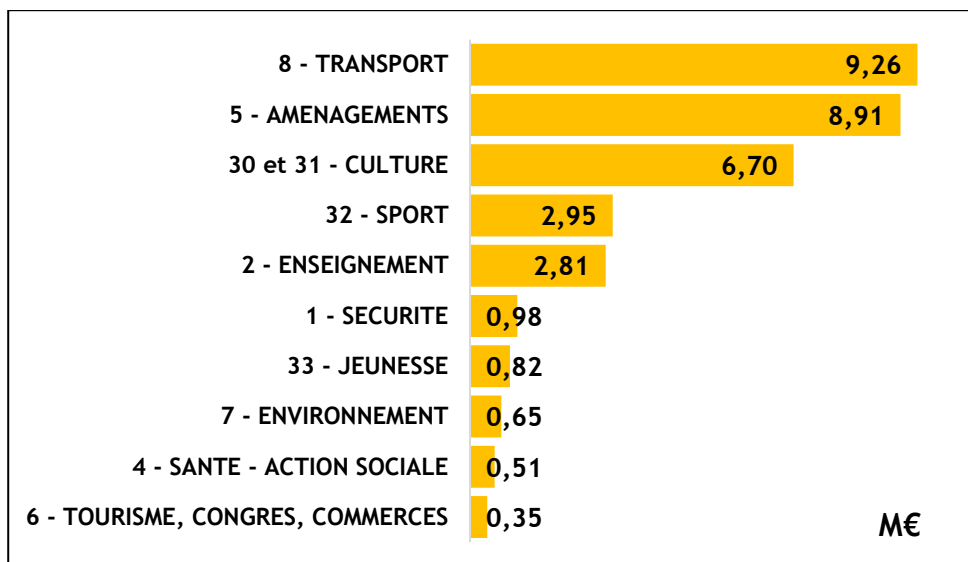


◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 77,70 M€**

En reventilant les opérations non ventilables (32,85 M€) et les services généraux (10,91 M€)



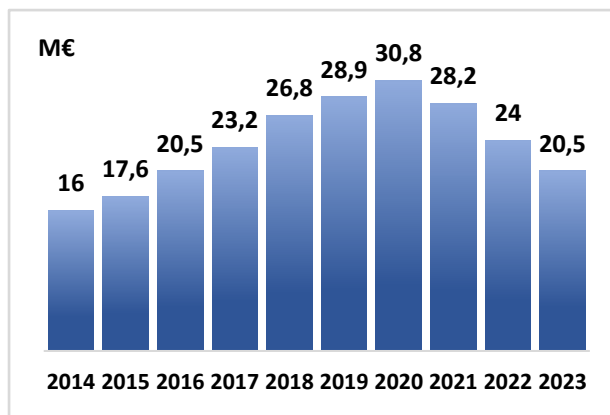
◆ **PAR POLITIQUE PUBLIQUE = 33,94 M€ (sans reventiler)**



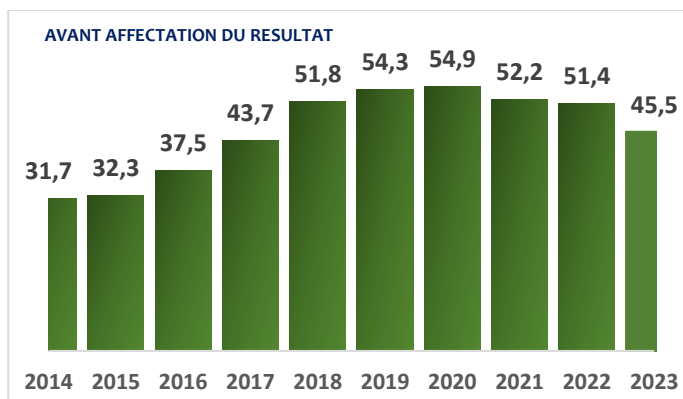
IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

A partir de la méthode Anafi, utilisée par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et la Chambre régionale des comptes, les tendances observées sur la période 2014/2023 sont principalement :

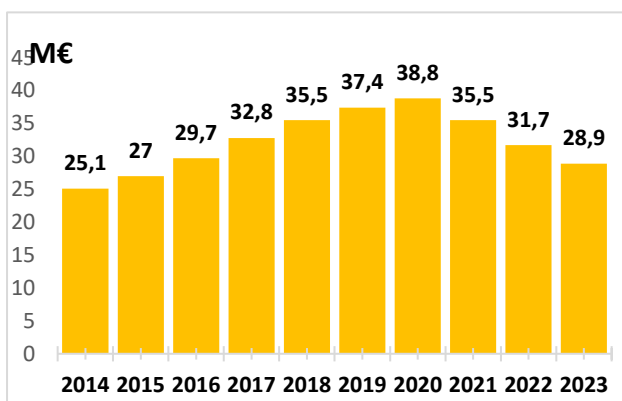
RESULTAT COMPTABLE = 20,5 M€



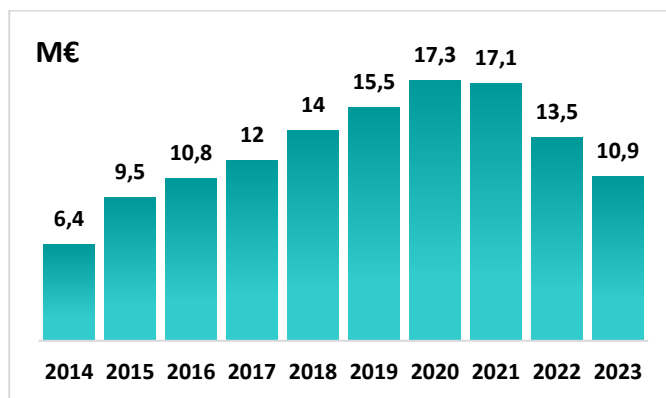
FONCTIONNEMENT SOLDE DE CLOTURE = 45,5 M€



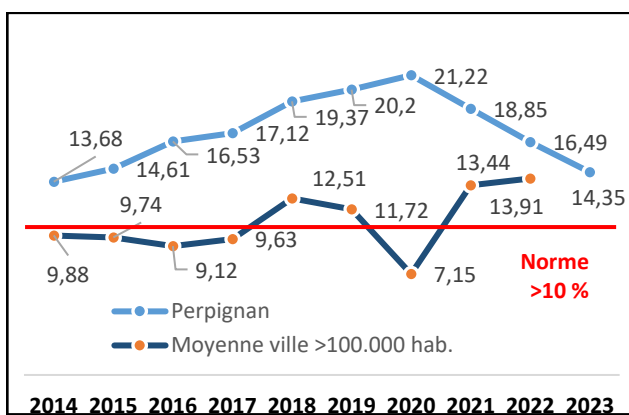
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE = 28,9 M€



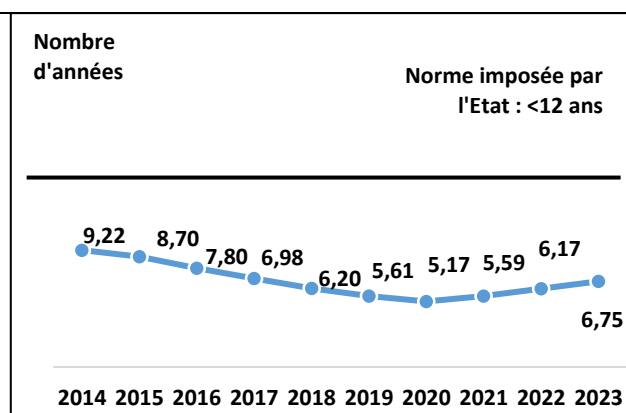
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE = 10,9 M€



TAUX D'EPARGNE BRUTE = 14,35 %
(norme >10 %)



DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE = 6,75 ANS (norme 12 ans)



V - ANALYSE DETAILLEE (METHODE ANAFI)

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des produits de fonctionnement = A	186.610.364	183 905 249	189 664 623	185 907 360	189 576 460	194 405 732	204 407 127
dont : Produits de fonctionnement réels	182.588.651	183 640 963	186 026 790	183 672 715	189 159 576	192 733 526	201 832 792
dont : Impôts locaux	83.201.772	84 025 510	85 785 546	86 126 949	92 867 435	96 402 750	102 014 756
Fiscalité reversée par les GFP c7321	14.408.791	15 783 970	15 587 500	15 391 030	14 194 560	13 998 090	29 954 998
Autres impôts et taxes c732 (7321)+733 à 738 -739	13.586.577	127 097	11 451 431	12 093 379	13 002 123	13 759 986	13 530 439
Dotation globale de fonctionnement c741	27.785.031	28 679 562	29 308 306	29 640 466	29 984 780	30 494 089	30 657 045
Autres dotations et participations c74 (-c741)	15.279.305	14 346 724	13 373 715	13 432 725	10 044 037	9 186 511	10 742 409
Total des charges de fonctionnement = B	173.078.571	157 067 897	160 753 311	155 100 096	161 405 723	170 423 224	183 857 811
dont : Charges de fonctionnement réelles	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408	172 953 234
dont : Charges de personnel (montant net) = tableau calcul drh	90.973.761	90 089 088	89 818 805	90 286 526	94 682 405	98 660 651	101 224 544
Achat et charges externes (montants nets)	32.319.554	32 579 633	33 467 187	30 472 604	34 923 698	37 186 553	44 153 155
Charges financières d66	6.250.207	5 932 310	5 474 706	4 896 896	4 400 526	4 229 880	5 023 998
Subventions versées d657	15.860.963	15 098 622	15 765 245	14 319 188	15 200 787	16 719 952	17 642 104
Contingents d655	1.435.004	1 501 338	1 430 668	1 359 605	1 366 122	1 378 301	1 352 912
Résultat comptable = A - B = R	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508	20 549 316
Capacité d'autofinancement brute = CAF	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118	28 879 558
INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total ressources d'investissement budgétaires=C = recettes nettes cdg - c45	71.912.222	54 662 489	60 203 690	62 834 326	66 525 425	69 965 834	68 879 013
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés c1068	16.964.000	18 650 000	26 427 000	30 227 000	30 850 000	24 900 000	26 430 000
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) c164	14.651.791	11 453 474	10 164 687	11 760 313	14 500 000	15 000 000	17 000 000
Autres dettes à moyen long terme c165+1676+1687	1.600	1 070	260	-	860	53 170	895
Subventions reçues c13	8.919.615	6 279 357	4 589 489	6 037 814	8 992 390	8 810 432	5 785 758
FCTVA c10222	5.099.294	5 225 493	3 545 976	3 329 369	3 984 802	4 322 788	4 359 155
Autres fonds globalisés d'investissement c1022-10222	744.631	103 175	1 253 499	702 431	42 256	1 137 767	6 222
Amortissements c28	8.813.296	7 822 175	7 750 944	7 118 471	6 575 585	6 691 989	7 347 336
Total des emplois d'investissement budgétaires = D = dépenses nettes cdg - c45	84.680.774	50 778 799	54 289 588	52 941 769	63 014 146	66 028 063	68 118 098
dont : Dépenses d'équipement d20+21+23-c237+238	38.514.558	29 155 005	28 833 508	30 602 810	39 308 389	41 249 065	46 455 745
Remboursement de dettes bancaires et assimilées d164	20.795.968	21 419 347	21 891 725	21 507 998	18 389 048	18 227 699	17 929 484
Remboursements autres dettes à moyen long terme d165+167+168	33.054	33 844	0	0	0	36 045	45
Reprise s/amortissements et provisions d28	3.960	3 600	0	0	12 387	0	0
DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours total de la dette au 31 décembre	235.019.852 ^(a)	225 050 915 ^(b)	214 521 832 ^(c)	204 774 148 ^(d)	201 790 510 ^(e)	198 579 936	197 651 302
dont encours des dettes bancaires et assimilées	234.948.468 ^(a)	225 012 305 ^(b)	214 482 962 ^(c)	204 735 277 ^(d)	201 750 779 ^(e)	198 523 080	197 593 596
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21 (fonds de soutien)	228.738.770	219 837 557	209 825 689	200 595 479	198 128 455	195 418 231	195 006 222
Annuités des dettes bancaires et assimilées	26.958.837	27 304 071	27 352 731	26 381 844	22 775 004	22 434 801	22 953 482

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	36.178.676	38.445.945	40 944 357	42 325 600	44 318 252	39 786 896	35 345 248	33 403 192
Résultat comptable = A - B = R	20.504.134	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737	23 982 508	20 549 316
Produits de fonctionnement réels	180.522.410	182.588.651	183 640 963	186 026 788	183 672 715	189 159 576	192 733 526	201 832 792
Charges de fonctionnement réelles	150.828.011	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619	161 041 408	172 953 234
Capacité d'autofinancement brute = CAF	29.694.399	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627	31 692 118	28 879 558
Produits de cessions d'immobilisations	3.410.909	3.286.751	257 636	301 616	1 946 039	65 577	1 493 994	1 442 615
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées	10.828.888	8.130.139	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419	10 950 073
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées	10.828.888	11.993.876	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 909	13 464 419	10 950 073
AUTRES RATIOS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31/12 - CAF	7,8	7,17	6,35	5,74	5,28	5,69	6,26	6,84
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	7,8	6,98 (a)	6,20 (b)	5,61 (c)	5,17 (d)	5,59 (e)	6,17 (f)	6,75 (g)

(a) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 6.209.698 €

(b) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 5.174.748,28 €

(c) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.657.273,45 €

(d) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.139.798,62 €

(e) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.622.323,79 €

(f) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.104.848,96€

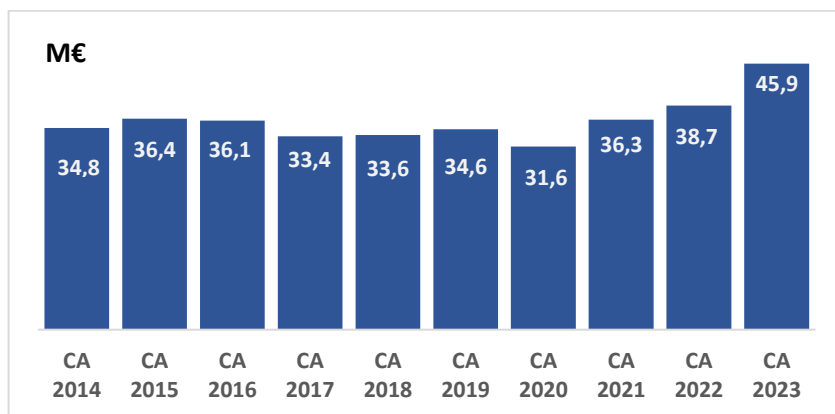
(g) en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 2.587.374,13€

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

➤ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ LES DEPENSES

➤ Chap. 011 – charges à caractère général = 45,9 M€ (38,7 M€ en 2022)



(Sources : Comptes administratifs)

La progression de 7,25 M€ du Chap. 011 est essentiellement due à l'inflation et aux effets de l'explosion des dépenses énergétiques.

De plus, l'ouverture, dès 2022, de nouvelles structures de proximité (Postes de police, EAJ, Maisons de quartier, Espace de Vie Sociale) a engendré une hausse des dépenses de fonctionnement, notamment au 011 (loyers, fluides, nettoyage, activités) et au 012, qui pèse en année pleine sur l'exercice 2023.

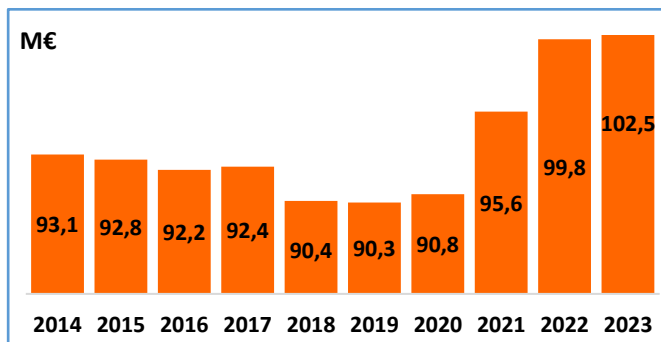
En 2023, nous pouvons ainsi observer les principales hausses suivantes, impactant le Chapitre 011 :

En K€	CA 2022	CA 2023	Ecart	Explications
60612 - Electricité	4 203,13	8 238,98	4 035,85	Hausse du coût de l'électricité liée à la crise énergétique
611 - Contrats de prestations de services	4 944,74	5 850,12	905,38	Augmentation de 568 k€ sur le Contrat de Performance Energétique (chauffage), et de 371 k€ sur la restauration scolaire (augmentation du prix SYMP)
6156 - Maintenance	1 091,44	1 388,06	296,62	Hausse de 296 k€ liée à la passation de nouveaux marchés et à l'extension des différentes prestations
6188 - Autres frais divers	7 219,68	8 519,08	1 299,40	Hausse principalement liée à l'action éducative et à l'enfance : + 280 K€ enfance loisirs, privatisation ludothèque Rabelais, + 404 K€ externalisation de la crèche du M&V, + 610 k€ périscolaire aides aux leçons et aux devoirs, indexation des marchés
6283 – Frais de nettoyage des locaux	2 696,08	3 315,84	619,76	Hausse liée aux privatisations dans le secteur de l'enfance (200 k€), et à l'extension des surfaces et nouveaux marchés (350 K€)
Total			7 157,01	-

➤ **Chapitre 012 – dépenses de personnel = 102,5 M€ (99,8 M€ en 2022)**

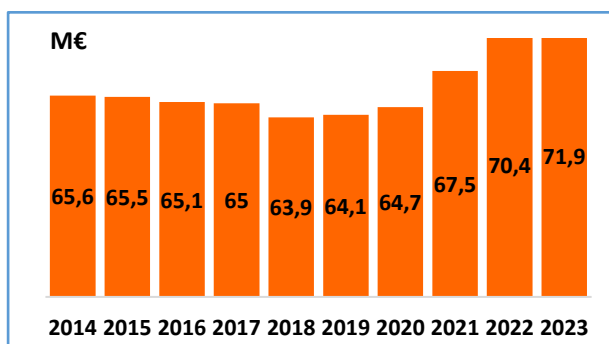
Charges de personnel : débits nets des comptes 621, 631, 633, 64 (y compris comptes à solde créditeur). Ce sont les rémunérations des personnels permanents ou temporaires, les charges sociales et les autres impôts et taxes y afférents, déduction faite des remboursements sur ce type de charges (méthode Anafi).

TOTAL BRUT = CHAPITRE 012

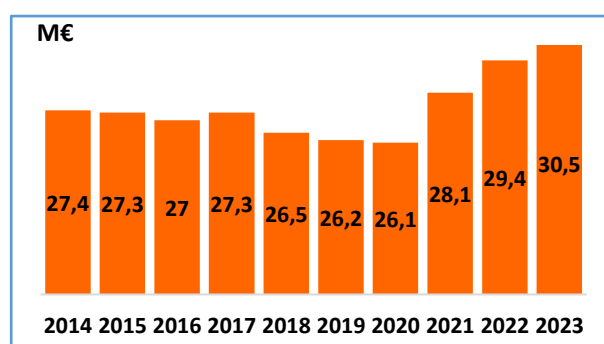


(Sources : Comptes administratifs)

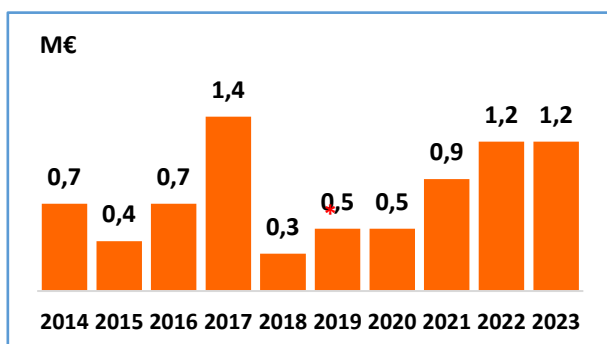
TOTAL REMUNERATIONS



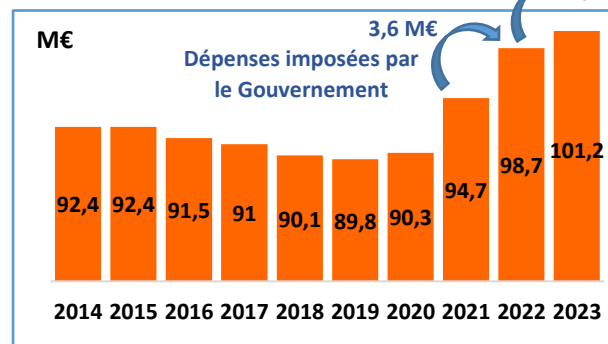
TOTAL CHARGES SOCIALES



TOTAL REMBOURSEMENTS SUR SALAIRE



MONTANTS NETS



(Source : DGFIP - Compte de gestion)

*changement de méthode : le remboursement des salaires, des 3 directions mutualisées avec PMM, est intégré à partir de 2018 dans l'Attribution de compensation (AC) pour un montant de 935 K€.

» En 2023, la masse salariale a évolué en fonction de décisions liées au statut ou imposées par le gouvernement intervenues l'année précédente et qui se sont répercutées en année pleine.

- **La revalorisation du point d'indice**

Décidée par le Gouvernement, la revalorisation du point d'indice est une mesure destinée à compenser l'inflation.

En période de faible inflation, la valeur du point d'indice a été bloquée pendant 6 ans.

En 2022, le point d'indice a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet soit un impact en année pleine de 2,8 M€.

Par ailleurs, une nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice d'1,5% est intervenue en date du 1^{er} juillet 2023. Ce dernier est désormais fixé à 4,92 €. Cette mesure a impacté la masse salariale à hauteur d'un montant de 704 k€ en 2023 soit un impact de 1,4 M€ en année pleine.

- **Le salaire minimum des fonctionnaires**

Le salaire minimum des fonctionnaires a été revalorisé à 2 reprises au cours de l'année 2023. Ainsi, l'Indice Minimum de Traitement (IMT) est passé à 353 au 1^{er} janvier 2023 pour un salaire brut mensuel minimum de 1.712 €. Puis au 1^{er} mai 2023, l'indice minimum de traitement a été porté à 361 pour un salaire brut mensuel minimum de 1.750,86 €.

Ces mesures ont représenté une charge supplémentaire respective de 42 k€ et de 212 k€ au 31/12/2023.

- **La revalorisation du SMIC**

Le SMIC horaire est revalorisé en fonction de l'inflation. En 2023, la revalorisation du SMIC a entraîné une dépense supplémentaire de l'ordre de 38 k€.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité**

En 2023, le GVT représente une dépense de l'ordre de 542 k€ comprenant les avancements de grade, changements d'échelon, nominations suite à concours et intégrations en tant que stagiaires.

L'ensemble des mesures imposées par le gouvernement ou les statuts représentent une dépense nouvelle d'environ 2,8 M€ en 2023.

» La masse salariale évolue également en fonction de décisions propres à la collectivité :

- **Les titres-restaurant.**

La ville a adhéré en 2021 au dispositif des tickets-restaurant en faveur de son personnel. Cette mesure permettant aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat, a entraîné une dépense de 1.503 k€ pour l'année 2023.

- **Les décisions de recrutements**

Depuis 2020, des secteurs prioritaires ont été dotés de moyens humains supplémentaires :

Police municipale : de 160 policiers municipaux armés en 2020, la Ville de Perpignan compte aujourd'hui 198 policiers municipaux, positionnant Perpignan comme 1^{ère} ville de plus de 100.000 habitants en nombre de policiers municipaux par habitant.

La Direction de la Maintenance du Patrimoine et celle de la Jeunesse ont également vu leurs effectifs renforcés. Leur solde net s'est établi respectivement à +10 agents et +6 agents pour chacune d'elles en 2023.

▶▶ La structure des effectifs de la ville

Au 31 décembre 2023, la Ville compte parmi ses effectifs permanents (hors assistantes maternelles et apprentis), 87,6 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 11,6 % d'agents contractuels de droit public et 0,8 % d'agent contractuel de droit privé (emplois aidés).

Parmi les agents statutaires, occupant un emploi à temps complet, 4,75 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 2,1 % d'agents à temps non complet parmi ses effectifs statutaires. La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet.

▶▶ La formation du personnel

En 2023, la Ville a compté 2 163 départs en formation pour un total de 4 201,5 journées de formation. Soit une augmentation de 31,4% par rapport à 2022.

Le nombre d'agents de la collectivité ayant suivi au moins une formation s'élève à 1 201.

Les formateurs internes ont animé 153 sessions de formation et accueilli 893 agents.

En 2023, les sessions de sensibilisation à la cyber sécurité démarrées en 2022 ont été intensifiées et ont formé, en lien avec la Direction du numérique, 669 agents. En tout ce sont 918 agents qui ont participé à ces sensibilisations.

➤ **Chap. 014 – atténuations de produits = 0,8 M€ (1,2 M€ en 2022)**

Ce poste correspond au reversement, en partie, des forfaits post stationnement au délégataire conformément au contrat, le solde étant versé à PMM.

➤ **Chap. 65 – autres charges de gestion courante = 21 M€ (19,5 M€ en 2022)**

Ce chapitre comprend les aides financières allouées aux établissements publics et associations, ainsi que les indemnités versées aux élus (1.000 K€) conformément aux décisions prises par le conseil municipal, et la participation aux écoles privés pour les enfants résidant à Perpignan (1.352 K€).

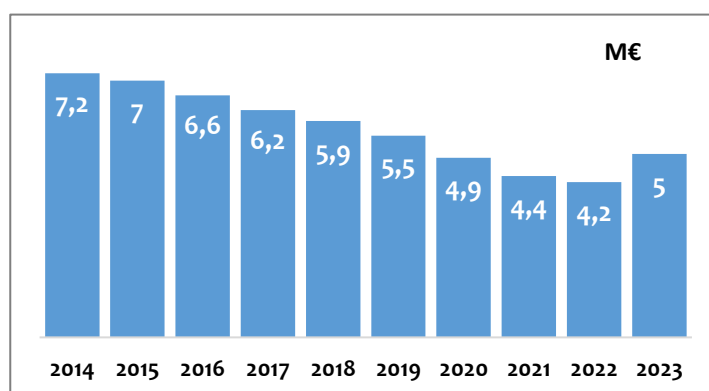
Les principaux montants 2023 sont :

Etablissements publics	Montants versés	Associations	Montants versés
EPCC Théâtre de l'Archipel	3.550 K€	Casa musicale	501K€
CCAS	3.000K€	COS	524 K€
Musée d'art H. Rigaud	1,700 K€	Institut Jean Vigo	222 K€
Espaces aquatiques	1.950 K€		
Caisse des écoles	0.720 K€		

➤ **Chap. 6586 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,192 M€ (0,19 M€ en 2022)**

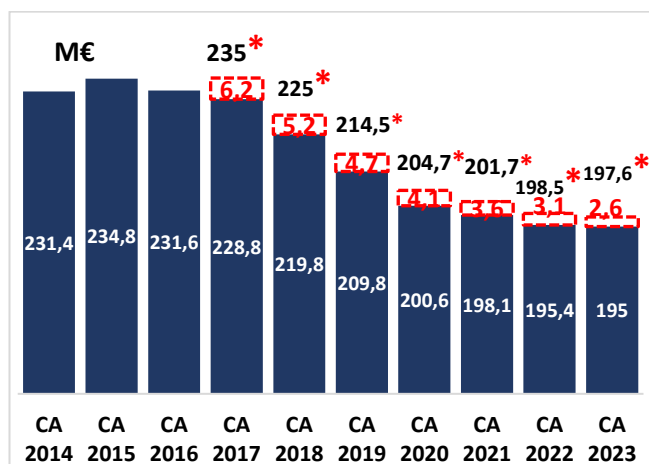
➤ **Chap. 66 – charges financières = 5 M€ (4,2 M€ en 2022)**

Les intérêts augmentent de 751 K€ du fait des intérêts courus non échus (ICNE) constituant un effet décalé de la hausse des taux du livret A qui représente 29,11% de notre encours de dette.

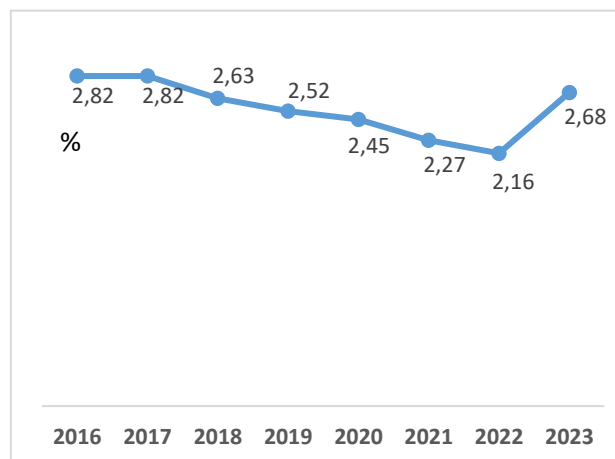


(Source : Comptes administratifs)

STOCK DE DETTE



ÉVOLUTION DU TAUX D'INTERET MOYEN



*en tenant compte de l'aide du fonds de soutien

(Source : Comptes administratifs et prévisions)

➤ Chap. 67 – charges spécifiques 0,037 M€ (0,2 M€ en 2022)

Ce chapitre a été utilisé pour enregistrer les aides exceptionnelles aux établissements publics suite au Covid. En 2023, suite à l'adoption de la nomenclature M57, il ne retrace plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ Chap. 68 – dotations aux provisions semi-budgétaires = 0,4 M€ (0,4 M€ en 2022)

Conformément à la délibération du conseil municipal.

◆ LES RECETTES

➤ Chap. 013 – atténuations des charges = 1,7 M€ (1,6 M€ en 2022)

Ce chapitre concerne les écritures de variations de stock et divers remboursements liés au personnel et à compter de 2021, la participation des agents pour les tickets restaurant.

➤ Chap. 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses = 12,9 M€ (27,5 M€ en 2022)

Depuis 2016, ce chapitre comprend les recettes liées aux conventions de gestion avec PMM dont l'évolution est limitée à 1,2 %.

Toutefois en 2023, suite au retour de la compétence voirie, la refacturation des dépenses correspondantes en fonctionnement s'est interrompue, elle est compensée par une hausse de l'attribution de compensation.

Chap. 731 - Fiscalité locale

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL ET IMPACT DE LA REFORME FISCALE

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes
TFPB												
Rôles généraux	50,36		51,07		51,39		88,1		91,12		95,91	
Alloc. Compensatrices	0,4		0,41		0,41		2,049		2,4		2,65	
Coefficient correcteur							0,76		0,79		0,83	
Sous total	50,76	55,88%	51,48	56,10%	51,8	55,97%	90,909	96,51%	94,31	96,26%	99,39	95,36%
TH												
Rôles généraux	32,71		33,65		33,88		2,73		3,8		4,24	
Alloc. compensatrices	5,78		6,05		6,29		0		0		0	
Sous total	39,49	43,48%	39,7	43,27%	40,17	43,40%	2,73	2,90%	3,08	3,14%	4,24	4,07%
TFPNB												
Rôles généraux	0,58	0,65%	0,58	0,63%	0,58	0,63%	0,56	0,60%	0,58	0,59%	0,6	0,58%
TOTAL	89,83		91,76		92,55		94,199		97,97		104,23	
Rappel revalorisation des bases décidées par l'Etat	1.2%		2.2 %		1.2 %		0.2 %		3,4%		7,1%	

- Autres taxes :
 - 73154 Droits de place = 1,05 M€
 - 73141 Taxe consommation finale d'électricité = 3,02 M€
 - 73174 Taxe locale sur la publicité extérieure = 1,63 M€
- Article 7318 – Rôles supplémentaires de fiscalité directe

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL REELLEMENT ENCAISSE

M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUIT FISCAL	89,83	91,76	92,55	94,199	97,97	104,23
ROLES COMPLEMENTAIRES	0,08	0,16	0,07	0,41	0,43	0,028
ROLES SUPPLEMENTAIRES	0,28	0,32	0,21	0,33	0,41	0,18
TOTAL FISCALITE	90,19	92,24	92,83	94,939	98,81	104,438

- Article 74833 – Etat Compensation exonération taxes foncières

€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TFPB - Allocations compensatrices	402.464	412.791	416.098	⁽¹⁾ 2.048.380	2.400.373	2.645.536
TH - Allocations compensatrices	5.779.235	6.053.585	6.291.315	⁽²⁾ 0	⁽²⁾ 0	⁽²⁾ 0
TOTAL	6.181.699	6.466.376	6.707.413	2.048.380	2.400.373	2.645.536

(1) Compensation de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans la loi de finances 2021, avec une réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels. L'Etat verse une allocation compensatrice calculée sur les bases exonérées 2021 x taux 2020 de foncier bâti.

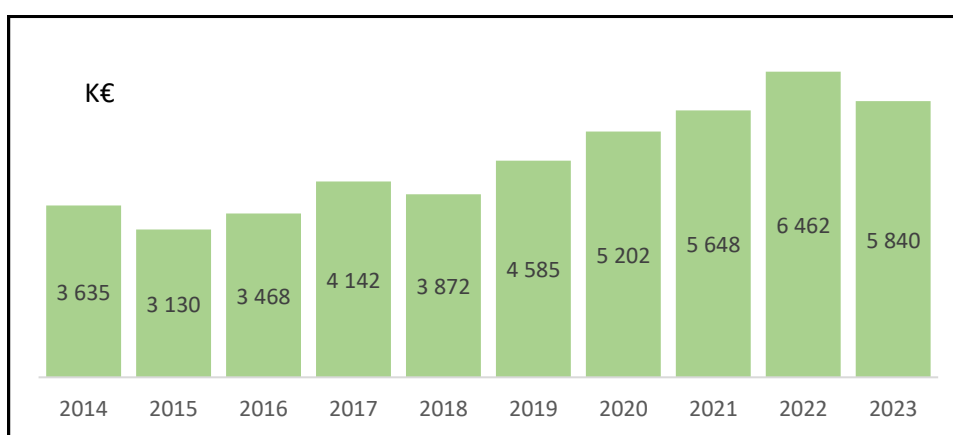
(2) La compensation TH versée par l'Etat (6,3 M€) disparaît en 2021 suite à la réforme de la TH.

RECAPITULATIF EN €	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rôle généraux TFPB <i>Dont coeff. correcteur</i>	50 364 605	51 067 887	51 395 012	88 856 469	91 907 146	96 739 461
Rôle généraux TFPNB	580 120	583 696	575 930	557 095	577 974	611 734
Rôle généraux TH	32 712 651	33 649 520	33 875 999	2 730 543	3 083 416	4 242 460
Rôles complémentaires	83 705	161 558	69 608	408 822	425 173	28 066
Rôles supplémentaires	284 429	322 885	210 400	314 506	409 041	182 047
Allocations compensatrices TFPB et TH	6 181 699	6 466 376	6 707 413	2 048 380	2 400 373	2 645 536
TOTAL FISCALITE et COMPENSATIONS	90.207.209	92.251.922	92.834.362	94.915.815	98.803.123	104.449.304

Il faut rappeler que depuis le début de la mandature, les taux communaux n'ont pas évolué contrairement à d'autres villes qui les ont augmentés.

- Article 73123 – Taxe additionnelle aux droits de mutation

Droits de mutation (5,8 M€) : Le retard d'enregistrement aux hypothèques a été rattrapé et le net ralentissement des transactions immobilières impactent cette recette à la baisse.



(Source : Comptes administratifs)

► Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731)

- Article 73211 – Attribution de compensation

Attribution de compensation (29,5 M€) : retour de fiscalité, en fonction des transferts de compétences réalisés, prévue par les textes et conforme aux décisions des Commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) approuvées par le conseil municipal.

- Article 73212 – Dotation de Solidarité Communautaire

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (422 K€) : chaque année, PMM met en répartition 800 K€, entre ses communes membres, pour réduire les disparités de ressources et de charges entre communes. En fonction des critères définis par le Conseil communautaire, Perpignan bénéficie d'un peu plus de 50 % de l'enveloppe répartie.

- **738 Autres taxes diverses** = 0,4 M€ (redevance Las Canals et taxe sur terrains devenus constructibles)

732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)
= 1,64 M€

► **Chap. 74 – dotations et participations = 41,4 M€ (39,7 M€ en 2022)**

DOTATIONS DE L'ÉTAT (PEREQUATIONS VERTICALES)

Libellé	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023
DGF	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 432	14 462	14 301
DSU	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 460	13 030	13 601	14 167
DNP	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 522	2 431	2 188
SOUS TOTAL	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308	29 640	29 984	30 494	30 656
Compensation TP	532	351	298	93	0	0	0	0	0	0
Compensation TF	663	481	540	414	403	413	416	2 049	2 400	2 645
TOTAUX	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084	29 721	30 057	32 033	32 894	33 301

(Source : Comptes administratifs)

La compensation sur la TF augmente considérablement en 2021 suite à la décision de l'Etat (loi de finances 2021) de réduire de 50 % la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels et compense cette perte de ressources aux collectivités.

La participation de la CAF pour les structures petite enfance, jeunesse et scolaire s'élève à 5,8 M€. La dotation globale de décentralisation (0,5 M€) et des participations de l'Etat (0,8 M€).

Ce compte regroupe également la TVA récupérée sur certaines dépenses de fonctionnement 201 K€.

► **Chap. 75 – autres produits de gestion courante = 1,6 M€ (1,3 M€ en 2022)**

Il s'agit des loyers encaissés sur nos immeubles.

➤ **Chap. 76 – produits financiers = 0,52 M€ (0,52 M€ 2022)**

Il s'agit d'une recette provenant du Fonds de soutien de l'Etat consécutive à la renégociation d'un emprunt.

➤ **Chap. 77 – produits spécifiques = 1,4 M€ (1,8 M€ en 2022)**

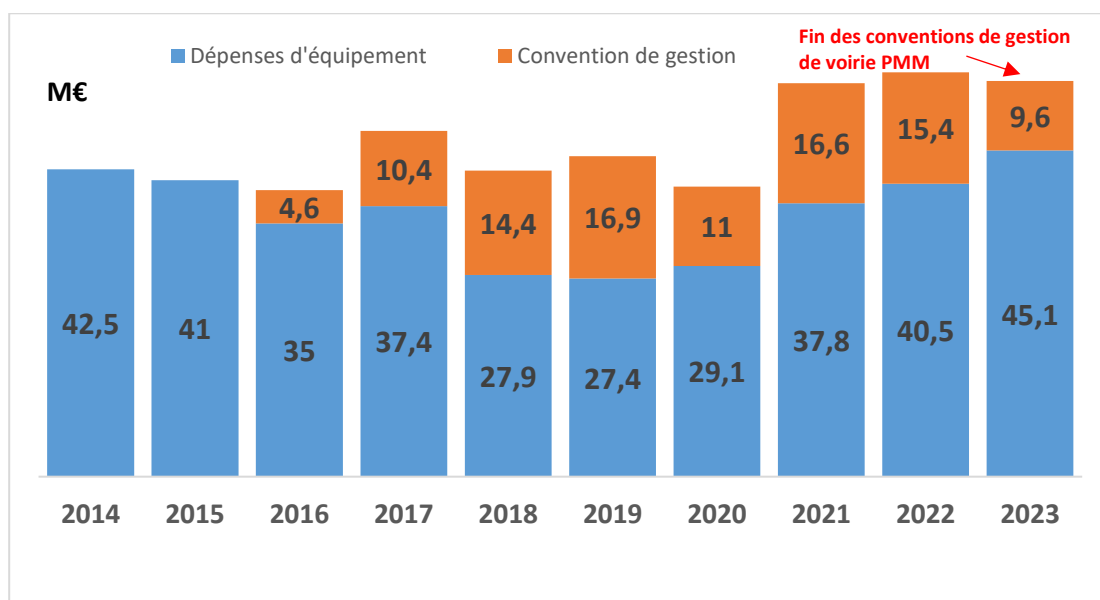
Conformément au plan comptable écriture équilibrée en dépense et recette de fonctionnement, et en investissement pour le produit des ventes foncières.

➤ **Chap. 78 – reprise provision semi budgétaires = 0,1 M€ (idem en 2022)**

🔄 **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

◆ **LES DEPENSES**

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LES CONVENTIONS DE GESTION



(Source : Comptes administratifs)

Les principales opérations mandatées en 2023 sont :

▶▶ **Opérations structurantes 2023 (supérieures à 0,5 M€)**

- Palais des Expositions – Aménagements intérieurs/ extérieurs 4,9 M€
- Casa Xanxo – Restauration des intérieurs 1,9 M€
- Maison pluridisciplinaires de Santé 1,0 M€
- Campus Mailly T2 – Bourse du Travail 0,9 M€
- Square Bir Hakeim – Réaménagement et création d'une aire de jeux 0,8 M€
- Travaux Parc des Sports + piste d'athlétisme 0,7 M€
- Maison des Associations à la Mairie de quartier Est 0,65 M€
- Groupe scolaire Roudayre - Restructuration 0,52 M€
- Stade Sbroglia – rénovation du terrain synthétique 0,5 M€

▶▶ **Opérations de proximité 2023 (supérieures à 0,5 M€)**

- Programme d'économie en éclairage public 2,0 M€
- Requalification de la Place Hyacinthe Rigaud 1,45 M€
- Requalification de la rue Jean Payra 1,4 M€
- Travaux groupes scolaires 1,21 M€
- Rue Pic des Salines - Réaménagement 0,58 M€
- Requalification échangeur Arago parc entrée Ville 0,82 M€
- Rue des Caroubiers/des Fusains – Aménagement des trottoirs 0,75 M€
- NPNRU démolitions pour reconstruction futur Ilôt Paradis..... 0,73 M€
- Rue Lucia - Aménagement 0,66 M€
- Extension vidéoprotection 0,65 M€

▶▶ **Par domaine, l'investissement se décompose comme suit :**

- Bâtiments..... 9,8M€
- Culture..... 3,9 M€
- Habitat/foncier/social..... 2,3 M€
- Patrimoine historique 2,5 M€
- Sport..... 2,9 M€
- Environnement..... 3,9 M€
- Logistique 2,6 M€
- Voirie/espace public/convention de gestion..... 18,7 M€
- Informatique..... 3,0 M€
- Scolaire/petite enfance 2,1 M€
- Divers 1,5 M€

▶▶ Depuis 2 ans, notre département souffre de la sécheresse et tout particulièrement cette année, avec des restrictions importantes mises en place dès le mois de mai 2023.

L'équipe municipale, déjà consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, n'avait pas attendu la crise de 2023 pour prendre des mesures d'économies d'eau. Depuis 3 ans, des économies ont été faites dans tous les domaines :

- ✓ 83 431 m³ d'eau pour l'arrosage des espaces verts (-42 %) ;
- ✓ 67 564 m³ pour les stades (-34 %)
- ✓ et 13 021 m³ pour la propreté (-48,5 %).

Forts de ces résultats, les élus de la Ville de Perpignan se sont mobilisés et ont signé dès le mois de mai, la charte d'engagement municipale proposée par l'État et l'Association départementale des Maires dans le cadre du plan sécheresse et mis en place un nouveau plan d'actions.

Parmi les principales actions du plan d'économies d'eau 2023-2024 :

- Réduction du nombre de cycles d'arrosage des terrains : 1 cycle d'arrosage au lieu de 3 / nuit et 1j/2 au lieu de 7j/7, dans l'unique but de conserver un couvert végétal sur les terrains (réduction de 50% des apports par rapport à l'année 2022).
- Dès le mois de juin, en plein arrêté sécheresse, les services de la Ville se sont mobilisés pour trouver des solutions et ont mis en place un dispositif permettant de récupérer les eaux de lavage des filtres de la piscine du Moulin à Vent. Ce sont près de 20 m³ d'eau par jour qui ont ainsi pu être stockés et utilisés pour le lavage des voiries au lieu d'être rejetés directement dans le réseau.
- Ce dispositif provisoire sera bientôt pérennisé. Un bureau d'études a en effet été missionné en vue de créer une unité de pompage pour irriguer les terrains du Parc des Sports, avec de l'eau brute issue du Canal de Cabestany. Ce projet consiste à créer une cuve en béton enterrée d'une capacité de 100 m³ et un local pour les pompes, les filtres et la programmation. Ce dispositif permettra aussi de récupérer les eaux de nettoyage des filtres de la piscine du Moulin à vent qui seront stockées dans la nouvelle cuve. Les balayeuses pourront venir s'alimenter en eau recyclée dans ce nouveau dispositif. Les études sont en cours, la mise en service est prévue au 1^{er} semestre 2024.
Depuis la mise en place des restrictions d'eau, la DPU a complètement revu son mode de fonctionnement en privilégiant l'aéro balayage à l'hydro balayage. Désormais seule une partie du Centre-Ville est concernée par le passage des laveuses, qui utilisent essentiellement l'eau recyclée de la piscine du Moulin à Vent.
- Il est à noter que cette nouvelle organisation se ressent sur les investissements avec l'achat en 2024 de 10 soufflettes supplémentaires et d'une nouvelle balayeuse. Pas de vidange des bassins des piscines en 2022 et 2023 (démarche réalisée en lien avec l'ARS)...

Concernant les autres actions menées en 2023, en faveur de la transition énergétique et écologique, nous citerons notamment :

✎ Sur le volet nature urbaine :

- La Ville a mis à disposition 2 parcelles et attribué un financement à hauteur de 4 000€ afin de faciliter la création d'un **jardin école sur le quartier du Champ de Mars et St Gaudérique**, à côté de Sant Vicens. Ce jardin est destiné d'une part à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et d'autre part à mobiliser les écoles et habitants autour de la végétalisation du quartier.
- Les services de la Ville, en collaboration avec des associations et des habitants ont rédigé **une charte de l'arbre** afin de sensibiliser les acteurs à l'importance de l'arbre dans la ville, en particulier dans la perspective du réchauffement climatique et à la nécessité de préserver les arbres existants.
- En 2023, la Ville a aussi confié à la chambre d'agriculture la mission de réaliser **un diagnostic de l'agriculture** à Perpignan comprenant notamment l'analyse des terroirs, l'identification des parcelles cultivées, le type d'agriculture, les friches... Coût de l'étude 9 360€.
- Afin de rafraîchir la ville et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, les services travaillent sur plusieurs pistes d'actions, dont la désimpermeabilisation de l'espace public. **Un des plus gros projets expérimentés se trouve sur le Moulin à Vent, entre la rue Pic des Salines et la rue de Latour Bas Elne.** La grande place minérale et les parkings sont en train d'être réaménagés et désimpermeabilisés, traités en béton drainant et 54 arbres seront plantés en lieux et places des 14 pins vieillissants. Les travaux démarrés fin 2023, se termineront avant l'été 2024. Coût de cette réalisation : 890.000€ TTC.

- Comme nous vous l'avons annoncé l'an dernier, **les cours d'écoles sont progressivement transformés en « cours oasis »**. Les chantiers avancent et sont à chaque fois réfléchis avec les enseignants, les élèves et les gestionnaires.
 - Arrels est finalisée. Coût de l'opération : 272 313€ HT, financé par la Région Occitanie à hauteur de 11 516€, l'Agence de l'Eau à hauteur de 90 594€ et PMM FDC 2023 à hauteur de 23 807€.
 - Les travaux sur le Groupe scolaire Romain Rolland, sont prévus pendant les vacances de février 2024.
 - Sur le Groupe scolaire, Hélène Boucher, l'objectif est de lancer les travaux à l'été 2024 pendant les congés scolaires.
 - Enfin, sur le groupe scolaire Simon Boussiron : la co-construction avec les enfants et des équipes éducatives, est prévue en fin d'année.

✦ Sur le volet mobilité active :

- D'importants travaux d'embellissement du centre-ville **ont été menés**, portés par la volonté **des élus d'apaiser la circulation et de favoriser un partage plus harmonieux de l'espace public au profit des piétons. A noter :** la piétonisation et le réaménagement de la place Hyacinthe Rigaud, de la rue Zola et de la rue des Augustins. **Montant des investissements réalisés en 2023 : 2.424.000 €**
- Les travaux d'aménagement de la **voie verte se sont poursuivis rue Courteline jusqu'au Boulevard Escarguel** (montant des travaux 340.000€ TTC). Par ailleurs, la Ville a mené en 2023, les études techniques pour le tracé en hyper centre, reliant le Palmarium à la Têt.

✦ Sur le thème de l'énergie :

- En cette période difficile, les élus ont voulu renforcer le soutien aux plus vulnérables et ont décidé d'augmenter par 2 fois la **subvention à l'association Médiance66, qui accompagne les habitants en situation de précarité**. L'association a reçu 26 600€ de la Ville attribués au titre du contrat de Ville. Puis 6000€ supplémentaires en juin 2023 au titre des subventions de droit commun. Et enfin 5 000€ en septembre 2023 pour des actions dans le cadre du dispositif Maison France Services.
- Fin 2023, la Ville a signé **une convention d'intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer des travaux d'efficacité énergétique de l'éclairage public**. Ce dispositif de financement s'appuie sur un modèle économique vertueux. Les économies d'énergie réalisées permettent de rembourser le financement à moyen terme, puis d'amorcer d'autres opérations du même type. Le coût des travaux s'élève à 3M€ HT. Les économies d'énergie générées par ces travaux et cumulées sur 13 ans sont estimées à plus de 4M€.
- Les travaux **d'extension du réseau de chaleur** ont démarré en juillet 2023 et se poursuivront jusqu'en août 2024. A terme, **une quarantaine de bâtiments bénéficieront de ce réseau de chaleur vertueux** dont des logements HLM et des équipements municipaux, parmi lesquels : le groupe scolaire Duruy, la maternelle et la primaire Dagneaux, l'élémentaire Pasteur, la maternelle Lamartine, les Gymnases Pons et Pagnol et le centre technique municipal.

Sur le volet pédagogie et sensibilisation :

- Comme chaque année, la ville propose un **programme d'éducation au développement durable aux écoles et centres de loisirs**. Sur l'année scolaire 2022-2023, 52 classes et 8 accueils de loisirs ont bénéficié de ces actions. Coût annuel environ 17 000€.

Parce qu'il est essentiel d'accompagner un changement d'habitudes chez nos concitoyens, la Ville de Perpignan a aussi organisé en 2023, de nombreux événements en lien avec le développement durable pour sensibiliser le grand public :

- **3^e édition du World Clean Up Day** « journée mondiale du nettoyage », avec le matin une opération de nettoyage citoyenne des Berges de la Têt et l'après-midi un grand village proposant de nombreuses animations sur le tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement. Nouveauté cette année, un marché de la seconde main et de l'occasion
- **2^e édition du Festival de l'eau** du 14 au 19 mars 2023 pour sensibiliser les habitants sur la raréfaction et le gaspillage de l'eau.
- **13^e édition de la fête de la nature**
- Enfin, Perpignan a signé un **contrat avec l'éco-organisme Alcome**, agréé par l'Etat pour financer des actions de prévention et de collecte des mégots. A ce titre, Alcome fournit à la Ville des cendriers de rue, des outils de communication et un soutien financier pour assurer la collecte de ces déchets. Le contrat ayant été validé mi-octobre, la subvention au titre de 2023 est de 50 000€. L'an prochain, cette subvention, pour une année complète sera de 240.000€.

➤ **Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 0,08 M€ (0 M€ en 2022)**

Ces dépenses correspondent à des remboursements de taxes d'aménagement trop perçues.

➤ **Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées = 17,9 M€ (18,2 M€ en 2022 hors refinancement)**

L'emprunt est la seule technique qui permet de répartir, sur la durée d'utilisation de l'équipement, le coût de l'investissement sur les utilisateurs présents et futurs.

Le recours maîtrisé à l'emprunt est nécessaire. L'investissement est donc financé, essentiellement d'une part par emprunts et d'autre part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

En 2023, le capital remboursé est égal à 17,9 M€. Il n'y a pas eu d'opération de refinancement en raison du niveau des taux de marché.

◆ **LA STRUCTURE DE LA DETTE**

Avec 97,97 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,03 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée. La trajectoire rétrospective entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés montre la diminution du stock de dette.

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
(1) Nouveaux emprunts	20 964	15 611	14 653	11 453	10 165	11 760	14 500	15 000	17 000
(2) Remboursement	17 555	18 899	20 829	21 452	21 892	21 507	18 388	18 228	17 929
(1-2) besoin de financement	3 409	-3 288	-6 176	-9 999	-11 727	-9 747	-3 888	-3 228	-929

Le délai moyen de remboursement du stock de dette, fixé à 12 ans dans la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, se situe à 6,75 ans au 31/12/2023. La dette se répartit en emprunts à taux fixe à hauteur de 68,05 %, en emprunts à taux variables à hauteur de 2,84 % et en emprunts indexés au Livret A à hauteur de 29,11 % (prêt CDC).

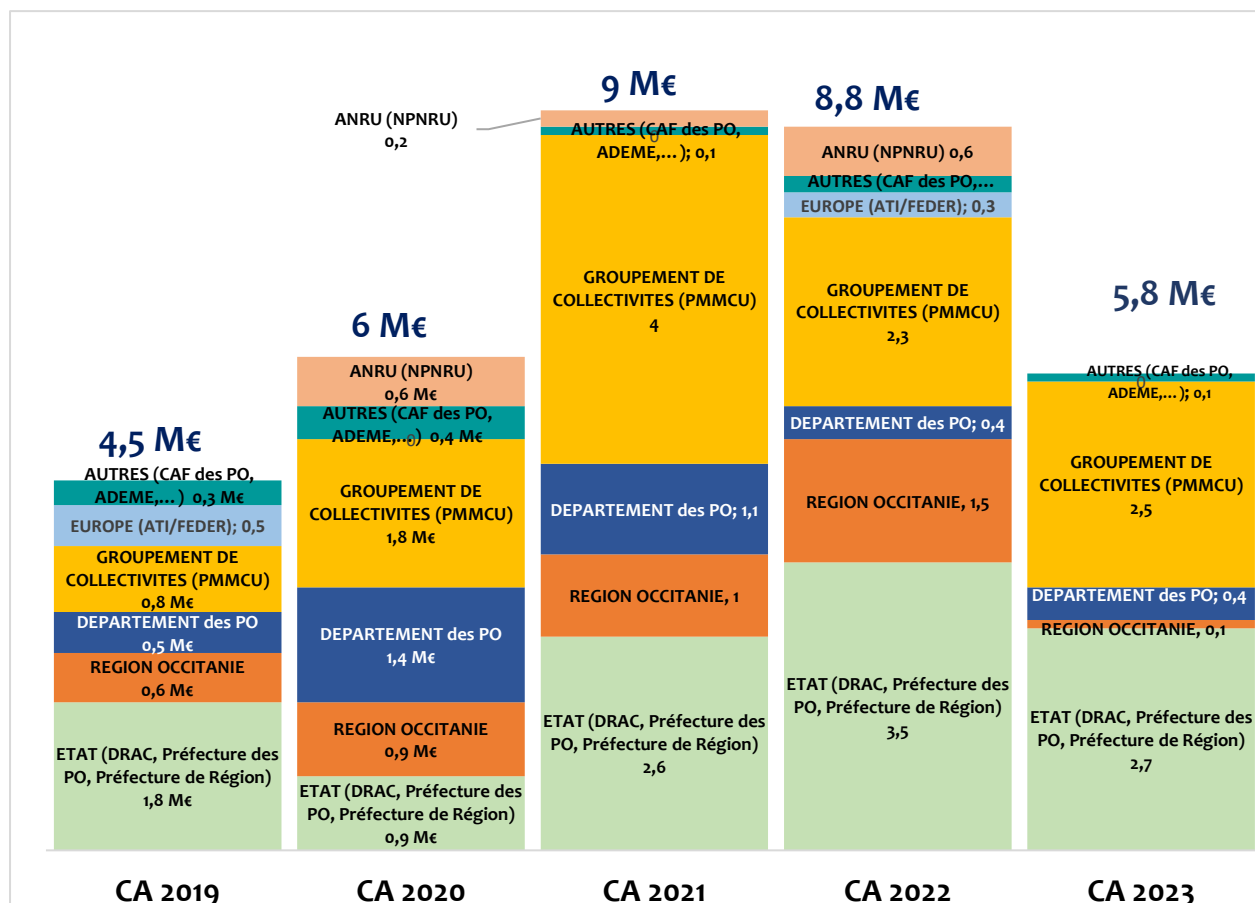
◆ LES RECETTES

➤ Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 30,8 M€ (30,4 M€ en 2022)

Ce chapitre regroupe le FCTVA (4,3 M€) encaissé sur les travaux réalisés en 2022, en fonction de la méthode définie, l'excédent de fonctionnement capitalisé (26,430 M€) et de la taxe d'aménagement (0,006 M€), recette liée à la voirie et désormais encaissée par PMM. Néanmoins, PMM reverse chaque année aux communes une partie de la dynamique de cette taxe.

➤ Chap. 13 – subventions d'investissement = 5,8M€ (8,8 M€ au CA 2022)

Il s'agit ici des subventions titrées en lien avec l'avancement des chantiers.



➤ **Chap. 16 – Emprunts = 17 M€ (15 M€ en 2022 hors refinancement)**

Il s'agit des nouveaux emprunts mobilisés (17 M€), moins élevés que le capital remboursé (17,9 M€), ce qui conduit à une diminution du stock de dette comme déjà analysé. Contrairement à 2022, il n'y a pas eu d'opération de refinancement du fait de la dégradation des taux de marché.

➤ **Chap. 454 et 458 – Comptes de tiers et Convention de gestion avec PMM = 9,6 M€ (montant identique en Dépense et Recette).**

➤ **L'autre source de financement de la section d'investissement est l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement. L'autofinancement financier s'élève à 31,8 M€ en 2023, d'après la méthode Anafi.**

VII – CONCLUSION CA 2023

L'exécutif municipal conduit, depuis juillet 2020, une politique volontariste dans différents domaines d'intervention, répondant à une forte attente des perpignanaises et des perpignansais. Cette action municipale a été cependant déployée dans un environnement économique matérialisé par deux crises successives :

- Celle d'abord, liée à la pandémie du COVID-19, qui a contraint notre commune, comme d'autres collectivités locales, à dégager d'importantes ressources pour suppléer l'Etat,
- Et une autre, du fait de la guerre « russo-ukrainienne » ayant provoqué une augmentation sans précédent des prix de l'énergie et des matières premières et entraîné, par ailleurs, une inflation « ruineuse », tant pour les ménages que le secteur privé et public.

Ces crises, non sans impact sur les budgets de l'action publique, ont enfermé les collectivités dans un véritable « étau » financier.

Notre ville, assumant, en outre, d'importantes charges de « centralité » au sein de la Communauté Urbaine, a donc subi, en cette année 2023, à l'instar de l'ensemble des grandes villes, les effets de ce contexte fortement dégradé, entamant singulièrement ses marges de manœuvre.

Néanmoins, en dépit de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, conséquence mécanique, pour une part, de décisions gouvernementales, le montant des dépenses d'équipement réalisés en 2023 s'élève à 45,1 M€ , permettant, dans cette conjoncture très défavorable, de soutenir l'activité locale et l'emploi.

Aussi, le compte administratif 2023 rend compte, d'une part, des moyens d'action consentis en faveur d'un service public local de qualité, et d'autre part, des efforts réalisés pour maintenir les grands équilibres budgétaires et préserver l'avenir.

Le Maire

 Louis ALIOT

NB :

Budgets annexes : les opérations constatées en 2023 sont retracées dans les synthèses qui figurent en fin de document.

Les résultats 2023, y compris l'affectation des résultats d'exploitation, ont déjà été repris par anticipation dans le Budget Primitif 2024.

I - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES		859 754,12		24 937 368,98		25 797 123,10
RESULTATS AFFECTES		26 430 000,00				26 430 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	77 699 016,86	52 029 932,29	186 398 940,11	206 948 256,41	264 097 956,97	258 978 188,70
TOTAUX	77 699 016,86	79 319 686,41	186 398 940,11	231 885 625,39	264 097 956,97	311 205 311,80
RESULTATS DE CLOTURE		1 620 669,55		45 486 685,28		47 107 354,83
RESTES A REALISER	48 280 710,82	28 512 468,69			48 280 710,82	28 512 468,69
TOTAUX CUMULES	48 280 710,82	30 133 138,24	0,00	45 486 685,28	48 280 710,82	75 619 823,52
RESULTATS DEFINITIFS	18 147 572,58			45 486 685,28		27 339 112,70

II - BUDGET ANNEXE : PNRQAD

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES	1 289 182,72				1 289 182,72	
RESULTATS AFFECTES		133 705,02				133 705,02
OPERATIONS DE L'EXERCICE	245 475,12	394 182,20	394 570,03	307 338,05	640 045,15	701 520,25
TOTAUX	1 534 657,84	527 887,22	394 570,03	307 338,05	1 929 227,87	835 225,27
RESULTATS DE CLOTURE	1 006 770,62		87 231,98		1 094 002,60	
RESTES A REALISER	505 000,00	48 000,00			505 000,00	48 000,00
TOTAUX CUMULES	1 511 770,62	48 000,00	87 231,98	0,00	1 599 002,60	48 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 463 770,62		87 231,98		1 551 002,60	



Édition : direction générale des Services et direction des Finances et du Budget.

Visuels : agences Covalence architectes et Presence architecture.

Scénographie du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à la Casa Xanxo

Réalisation couverture et impression : direction de la Communication - Studio de création & atelier Reprographie